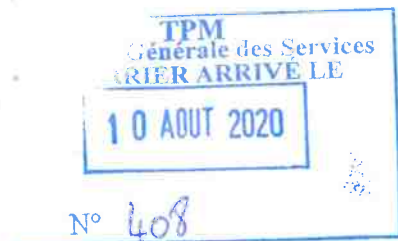




LE DÉPARTEMENT

V. FAUCHT



Le Président

Monsieur Hubert FALCO  
Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée  
Hôtel de Ville  
12 avenue Joseph Clotis  
83400 HYÈRES-LES-PALMIERS

Affaire suivie par : Pierre RENOUX  
Direction des infrastructures et de la mobilité  
Chef du Pôle territorial Provence Méditerranée  
☎ : 04 83 95 17 00  
Nos réf : D20-02232  
Vos réf : JPG/GA/MBi/AM/MB/CL du 2 juin 2020

Toulon, le 28 JUIL. 2020

Monsieur le Président,

Par courrier visé en référence reçu le 4 juin 2020, vous avez transmis au Département, pour avis, le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la ville d'Hyères-les-Palmiers.

Cette procédure porte sur la réduction d'emprise de l'emplacement réservé n°57 au bénéfice de la Métropole correspondant à « l'élargissement du chemin de la Demi-Lune et aménagement d'un rond-point au carrefour du chemin de la Demi-Lune et du boulevard du Maréchal Juin ».

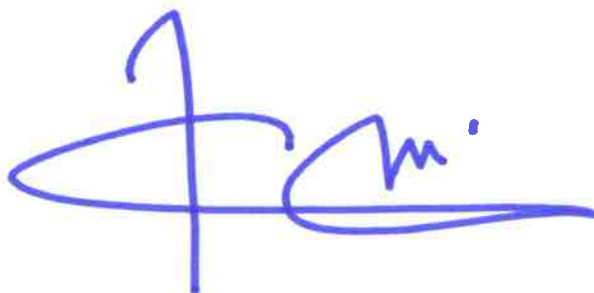
Je vous informe que cette procédure n'appelle pas d'observation de la part du Département.



J'ai bien noté que le dossier évoque la création, à terme, d'un nouveau barreau de liaison qui devrait faciliter l'accès au collège Jules Ferry.

Je vous invite à prendre contact avec mes services (direction des collèges), le moment venu, pour assurer une bonne prise en compte de la desserte de ce collège.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



**Marc GIRAUD**

